

DELIBERATION N° 0 du 23 FEVRIER 2018

L'An deux mille dix-huit et le vingt-trois février, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du C.E.C., sous la Présidence de Monsieur Richard GALY.

Convocation - affichage

Date de la convocation : 17 février 18

Date d'affichage : 17 février 18

Affichage compte-rendu : 02 mars 18

Membres présents :

M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS, M. Norbert MENCAGLIA.

Membre(s) représenté(s) : Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD par M. Richard GALY

Membre(s) excusé(s) : Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD, M. Patrick TAMBAY.

Membre(s) absent(s) : NEANT

Nombre de Membres

Afférents au Comité Syndical : 4

En exercice : 6

Qui ont pris part à la délibération : 5

LISTE DES CONVENTIONS, CONTRATS, DECISIONS ET MAPA

CONCERNE

Gestion et promotion des Activités

Gestion du Patrimoine indivis

Monsieur le Président expose :

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et les délibérations par lesquelles les délégations de cet article ont été attribuées au Président par délibération du 17 juin 2014.

Vu l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son alinéa 3 selon lequel le Président doit rendre compte au Comité Syndical des décisions prises sur la base des délégations accordées au Président.

Je vous fais donc lecture des conventions, contrats, décisions et MAPA :

CONVENTIONS :

SIGNATAIRE	OBJET	DUREE
C.N.F.P.T.	Convention cadre CNFPT PACA 2018	Du 01/04/2018 au 31/03/2019

MAPA :

NEANT

Le Comité Syndical prend acte de la lecture faite par Monsieur le Président des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et des conventions.

Résultat du vote :

Exprimés : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical adopte cette délibération

Fait et délibéré à Mougins le 23/02/2018

Le Président
Conseiller régional
1^{er} Vice-Président de la C.A.C.P.L.




Richard GALY



DELIBERATION N° 1 DU 23 FEVRIER 2018

L'An deux mille dix-huit et le vingt-trois février, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du C.E.C., sous la Présidence de Monsieur Richard GALY.

Convocation - affichage

Date de la convocation : 17 février 18

Date d'affichage : 17 février 18

Affichage compte-rendu : 02 mars 18

Membres présents : M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS, MENCAGLIA.

Membre(s) représenté(s) : Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD par M. Richard GALY

Membre(s) excusé(s) : Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD, M. Patrick TAMBAY.

Membre(s) absent(s) : NEANT

Nombre de Membres

Afférents au Comité Syndical : 4

En exercice : 6

Qui ont pris part à la délibération : 5

M. Norbert

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

CONCERNE

Gestion et promotion des Activités

Gestion du Patrimoine indivis

Monsieur le Président quitte la séance, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, et cède la Présidence à Madame Marie-Louise MAGGIONI, Vice-Présidente du Syndicat Mixte, afin de procéder à l'examen et à la vérification des documents soumis.

La balance générale 2017 s'établit comme suit :

FUNCTIONNEMENT :

Dépenses	1 596 189,68 €
Recettes	1 760 908,63 €
Solde de l'exercice 2017	164 718,95 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses	198 645,71 €
Recettes	458 115,89 €
Solde exercice 2017	259 470,18 €

RESULTATS 2017 PAR SECTION :

Fonctionnement :

Excédent N-1 reporté	149 373,21 €
Excédent 2017	164 718,95 €
Résultat 2017 (excédent)	314 092,16 €

Investissement :

Déficit N-1 reporté	- 335 690,95 €
Excédent 2017	259 470,18 €
Résultat 2017 (déficit)	- 76 220,77 €

Les vues d'ensemble de la section de fonctionnement (page 5) et d'investissement (page 6) permettent d'apprécier l'exécution budgétaire par rapport aux prévisions votées, au niveau des chapitres.

Madame la Vice-Présidente procède à la lecture de la délibération proposée et des chapitres du Compte Administratif.

A la suite de ces opérations, le Comité Syndical arrête les comptes de l'exercice 2017

Je vous propose d'approuver ce Compte Administratif 2017

Résultat du vote :

Exprimés : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical adopte cette délibération

Fait et délibéré à Mougins le 23/02/2018

Le Président

Conseiller régional

1^{er} Vice-Président de la C.A.C.P.L.



Richard GALY

DELIBERATION N° 2 du 23 FEVRIER 2018

L'An deux mille dix-huit et le vingt-trois février, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du C.E.C., sous la Présidence de Monsieur Richard GALY.

Convocation - affichage

Date de la convocation : 17 février 18

Date d'affichage : 17 février 18

Affichage compte-rendu : 02 mars 18

Membres présents : M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS, M. Norbert MENCAGLIA.

Membre(s) représenté(s) : Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD par M. Richard GALY

Membre(s) excusé(s) : Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD, M. Patrick TAMBAY.

Membre(s) absent(s) : NEANT

Nombre de Membres

Afférents au Comité Syndical : 4

En exercice : 6

Qui ont pris part à la délibération : 5

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

CONCERNE

Gestion et promotion des Activités

Gestion du Patrimoine indivis

Monsieur le Trésorier du Trésor Public de MOUGINS présente le Compte de Gestion 2017 et constate la parfaite identité entre les recettes et les dépenses et apporte sa caution de Comptable du Trésor au Compte Administratif 2017.

Résultat du vote :

Exprimés : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical adopte cette délibération

Fait et délibéré à Mougins le 23/02/2018

Le Président
Conseiller régional
1^{er} Vice-Président de la C.A.C.P.L.



Richard GALY

DELIBERATION N° 3 du 23 FEVRIER 2018

L'An deux mille dix-huit et le vingt-trois février, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du C.E.C., sous la Présidence de Monsieur Richard GALY.

Convocation - affichage

Date de la convocation : 17 février 18

Date d'affichage : 17 février 18

Affichage compte-rendu : 02 mars 18

Membres présents :

M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS, M. Norbert MENCAGLIA.

Membre(s) représenté(s) : Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD par M. Richard GALY

Membre(s) excusé(s) : Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD, M. Patrick TAMBAY.

Membre(s) absent(s) : NEANT

Nombre de Membres

Afférents au Comité Syndical : 4

En exercice : 6

Qui ont pris part à la délibération : 5

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017

CONCERNE

Gestion et promotion des Activités

Gestion du Patrimoine indivis

Monsieur le Président expose :

Le Comité Syndical vient d'adopter le Compte Administratif 2017 du Budget du Syndicat Mixte du C.E.C. Les Campelières.

Conformément aux instructions M14 qui régissent la comptabilité de ce Budget, il convient d'affecter son résultat d'exploitation :

- Lecture de la délibération ci-après, établie conformément au document annexé à l'arrêté du 24 juillet 2000.

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Richard GALY,

APRES avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2017, ce jour,

STATUANT sur l'affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2017

CONSTATANT que le Compte Administratif présente :

- un excédent de Fonctionnement de 314 092,16 € ci-après détaillé

DECIDE d'affecter comme suit :

**Budget Syndicat Mixte des Campellères
Compte Administratif 2017**

Voté le2018

Résultat de Fonctionnement 2017		
A	- <u>Résultat</u> de l'exercice =	+ 164 718,95 €
	Précédé du signe + (excédent) ou (déficit)	
B	- <u>Résultats antérieurs reportés</u> =	+ 149 373,21 €
	Ligne 002 du Compte Administratif 2016, précédé du signe + (excédent ou (déficit)	
C	- <u>Résultat à affecter</u> = A+B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	= + 314 092,16 €
INVESTISSEMENT		
D	- <u>Solde</u> d'exécution 2017..... DEFICIT Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	- 76 220,77 €
E	<u>Solde des restes à réaliser</u> d'Investissement N-1 (Besoin de Financement)	1 044,00 €
F	Besoin de financement = D+E (solde d'exécution négatif en investissement +RAR) Reprise résultat fonctionnement = C	77 264,77 € 236 827,39 €
1)	Affectation en réserves (Recette au 1068 en Investissement)	77 264,77 €
2) H	Report en Fonctionnement (solde d'exécution de fonctionnement C – besoin de financement F)	236 827,39 €

Le Comité Syndical est invité à adopter l'affectation du résultat d'exploitation ci-dessus proposé.

Résultat du vote :

Exprimés : 5
Pour : 5
Contre : 0
Abstention : 0

Le Comité Syndical adopte cette délibération

Fait et délibéré à Mougins le 23/02/2018

Le Président
Conseiller régional
1^{er} Vice-Président de la C.A.C.P.L.



Richard GALY

DELIBERATION N° 4 du 23 FEVRIER 2018

L'An deux mille dix-huit et le vingt-trois février, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du C.E.C., sous la Présidence de Monsieur Richard GALY.

Convocation - affichage

Date de la convocation : 17 février 18
Date d'affichage : 17 février 18
Affichage compte-rendu : 02 mars 18
Membres présents : M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS, M. Norbert MENCAGLIA.

Nombre de Membres

Afférents au Comité Syndical : 4
En exercice : 6
Qui ont pris part à la délibération : 5

Membre(s) représenté(s) : Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD par M. Richard GALY
Membre(s) excusé(s) : Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD, M. Patrick TAMBAY.
Membre(s) absent(s) : NEANT

BUDGET PRIMITIF 2018

CONCERNE

Gestion et promotion des Activités

Gestion du Patrimoine indivis

Monsieur le Président expose :

Le Conseil Syndical est invité à voter par chapitre chaque section du Budget primitif proposé pour 2018 en dépenses et en recettes, conforme à l'exemplaire qui lui a été adressé (pages)

SECTION DE FONCTIONNEMENT : VUE D'ENSEMBLE

Lecture des dépenses et des recettes, par chapitre, ci-après :

Les dépenses comportent :

DEPENSES REELLES

Chapitre 011	Charges à caractère général	404 000,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	1 200 000,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	38 500,00 €
Chapitre 66	Charges financières	22 500,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	39 971,39 €

DEPENSES D'ORDRES :

Chapitre 023	Virement à la section investissement	213 256,00 €
Chapitre 042	Dotations aux amortissements	14 000,00 €

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT **1 933 227,39 €**

Les recettes comportent :

RECETTES REELLES

Chapitre 013	Atténuation de charges	5 000,00 €
Chapitre 70	Produits des services, du domaine	400 000,00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	1 290 400,00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	1 000,00 €
002	Excédent reporté	236 827,39 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT **1 933 227,39 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT : VUE D'ENSEMBLE

NR PR LI CTURE

006-250600962-20180223-2018_4-DE
Reçu le 26/02/2018

Lecture des dépenses et des recettes, par chapitre ci-après

Les dépenses comportent

DEPENSES REELLES

Chapitre 16 Emprunts et dettes	80 000,00 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	18 956,00 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours	145 000,00 €
001 Déficit d'investissement	76 220,77 €

TOTAL DES CREDITS VOTES	320 176,77 €
RAR	1 044,00 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	<u>321 220,77 €</u>
--	----------------------------

Les recettes comportent :

RECETTES REELLES

Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	93 964,77 €
---	-------------

RECETTES D'ORDRE

Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	213 256,00 €
Chapitre 040 Opération d'ordre de transfert entre les sections :	14 000,00 €

TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT	<u>321 220,77 €</u>
---	----------------------------

Je vous demande de bien vouloir adopter le Budget Primitif 2018.

Résultat du vote :

Exprimés : 5
Pour : 5
Contre : 0
Abstention : 0

Le Comité Syndical adopte cette délibération

Fait et délibéré à Mougins le 23/02/2018

Le Président
Conseiller régional
1^{er} Vice-Président de la C.A.C.P.L.



Richard GALY

DELIBERATION N° 5 du 23 FEVRIER 2018

L'An deux mille dix-huit et le vingt-trois février, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du C.E.C., sous la Présidence de Monsieur Richard GALY.

Convocation - affichage

Date de la convocation : 17 février 18
Date d'affichage : 17 février 18
Affichage compte-rendu : 02 mars 18
Membres présents : M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS, M. Norbert MENCAGLIA.

Nombre de Membres

Afférents au Comité Syndical : 4
En exercice : 6
Qui ont pris part à la délibération : 5

Membre(s) représenté(s) : Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD par M. Richard GALY
Membre(s) excusé(s) : Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD, M. Patrick TAMBAY.
Membre(s) absent(s) : NEANT

CLES DE RÉPARTITION 2018

CONCERNE

Gestion et promotion des Activités

Gestion du Patrimoine indivis

Monsieur le président expose :

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins N°6, en date du 16 décembre 2015 portant transfert de la promotion des activités éducatives, culturelles, sportives, sociales, de santé et de formation du syndicat mixte du Centre Educatif et Culturel les Campelières au titre des compétences facultatives de la CA Cannes Pays de Lérins,

Conformément aux statuts régissant le Syndicat Mixte, et compte tenu de la part qui revient à la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (en lieu et place des communes du Cannet et de Mougins), à savoir :

- ✓ 25 % pour le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes
- ✓ 75 % pour la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

La répartition est soumise au vote du Comité Syndical selon les taux exposés dans le tableau ci-dessous et le budget sera réparti de la façon suivante :

CLES DE REPARTITION ET MONTANT DES PARTICIPATIONS POUR L'ANNEE 2018		
Montant total de la répartition		1.290.400,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL 06	25,00 %	322.600,00 €
CA Cannes Pays de Lérins	75,00 %	967.800,00 €
TOTAL		1.290.400,00 €

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Résultat du vote :

Exprimés : 5
Pour : 5
Contre : 0
Abstention : 0

Le Comité Syndical adopte cette délibération

Fait et délibéré à Mougins le 23/02/2018

Le Président
Conseiller régional
1^{er} Vice-Président de la C.A.C.P.L.



Richard GALY